

PRIÈRE DE FAIRE PARVENIR VOTRE DEMANDE 2018-19 D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS REMPLIE AUX :

Services financiers pour étudiants
Ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail
C.P. 6000, 440, rue King
Fredericton (N.-B.) E3B 5H1

Télécopieur : 506-444-4333

Si vous envoyez ce formulaire par télécopieur, assurez-vous d'envoyer les deux côtés des pages.

QUELQUES NOTES UTILES POUR VOUS AIDER À REMPLIR LE FORMULAIRE DE DEMANDE

- **Votre demande dûment remplie, ainsi que toutes les pièces justificatives exigées, doivent nous parvenir au moins huit semaines avant la date de début de votre programme d'études si vous voulez recevoir un avis du montant que vous recevrez avant le début des classes.**
- **Si vous ne joignez pas à votre formulaire de demande tous les documents à l'appui qui s'appliquent à votre situation, votre demande ne sera pas traitée et une lettre vous sera envoyée pour demander les renseignements manquants. Ceci pourrait retarder l'envoi de votre financement. Assurez-vous de lire les notes suivantes.**
- **N'envoyez PAS les originaux des documents à l'appui de votre demande. En raison de la quantité de documents qu'ils reçoivent annuellement, les Services financiers pour étudiants (SFE) ne peuvent retourner les documents que vous joignez à votre demande; par conséquent, envoyez des copies.**

NOTE N° 1 – ADRESSE DE COURRIEL

Le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) cherche à améliorer la prestation des services électroniques d'ici avril 2019. Cette année, vous devez nous fournir une adresse de courriel. De plus, afin d'obtenir un prêt étudiant ou une bourse, les nouveaux demandeurs qui ont besoin d'une entente maîtresse sur l'aide financière aux étudiants (EMAFE) devront suivre un processus en ligne de deux étapes pour : (1) confirmer leur identité et s'inscrire auprès du CSNPE et (2) remplir leur EMAFE en ligne et accepter les modalités de l'entente.

Après avoir fait une demande d'aide financière et obtenu votre avis d'évaluation, vous recevrez un « **Courriel de bienvenue** » du CSNPE dans lequel figureront les prochaines étapes que vous devrez suivre pour obtenir votre aide financière.

NOTE N° 2 – INCAPACITÉ PERMANENTE

Les étudiants ayant une incapacité permanente sont considérés comme des étudiants à temps plein quand ils sont inscrits à au moins 40 % d'une charge de cours. Un formulaire *Demande d'information sur le programme d'études* doit être rempli par l'établissement postsecondaire que vous prévoyez fréquenter afin de confirmer le montant des droits de scolarité, des frais à payer par les étudiants et du coût des livres qui sont liés à la charge de cours que vous prévoyez suivre. Ce formulaire se trouve à l'adresse aideauxetudiants.gnb.ca. Vous pouvez également demander à votre établissement scolaire d'envoyer le formulaire rempli directement aux SFE.

Si vous avez une incapacité permanente, et si votre demande d'aide financière en tant qu'étudiant avec une incapacité permanente n'a pas déjà été approuvée par ce bureau, vous devez joindre à votre demande le *Formulaire d'Évaluation médicale*. Vous trouverez ce formulaire à l'adresse aideauxetudiants.gnb.ca.

NOTE N° 3 – INDIENS INSCRITS

Les Indiens inscrits sont les personnes qui sont inscrites comme Indiens auprès du gouvernement fédéral, en vertu des dispositions de la *Loi sur les Indiens*. Le Registre des Indiens est le document officiel qui indique tous les Indiens inscrits au Canada, sans égard à la citoyenneté canadienne.

NOTE N° 4 – RÉSIDENT PERMANENT

Vous pouvez faire une demande d'aide financière dès que vous obtenez le statut de résident permanent. Cependant, pour recevoir la portion provinciale de l'aide, vous devez être un résident du Nouveau-Brunswick (voir « SECTION 3 – LIEU DE RÉSIDENCE » du formulaire de demande). Si vous n'êtes pas considéré comme un résident du Nouveau-Brunswick, ni d'une autre province ou d'un autre territoire du Canada, remplissez tout de même la demande car vous serez admissible à la portion fédérale de l'aide financière.

- Joindre à votre demande une **copie lisible** des deux côtés de votre carte de résident permanent (carte RP), qui doit être valide pour toute la période d'études pour laquelle vous demandez l'aide financière, **ou** une copie d'un document relatif au droit d'établissement.
- Les étudiants ayant le statut de résident permanent qui ont été parrainés pour entrer au Canada sont tenus de fournir une lettre de leur répondant précisant les détails du parrainage.

Les étudiants qui sont au Canada avec un visa d'étudiant ne sont **pas** admissibles aux prêts étudiants du Canada ni du Nouveau-Brunswick.

NOTE N° 5 – PERSONNE PROTÉGÉE DU CANADA

Vous pouvez faire une demande d'aide financière immédiatement après avoir reçu l'Attestation de statut de personne protégée (ASPP) et votre numéro d'assurance sociale (NAS) débutant par un « 9 ». Cependant, pour recevoir la portion provinciale de l'aide, vous devez être résident du Nouveau-Brunswick (voir « SECTION 3 – LIEU DE RÉSIDENCE » du formulaire de demande). Si vous n'êtes pas considéré comme un résident du Nouveau-Brunswick, ni d'une autre province ou d'un autre territoire du Canada, remplissez tout de même la demande car vous serez admissible à la portion fédérale de l'aide financière.

- Si vous êtes une personne protégée du Canada (y compris un réfugié au sens de la Convention), veuillez fournir une **copie lisible** des deux côtés de votre Attestation de statut de personne protégée (ASPP), qui doit être valide pour toute la période d'études pour laquelle vous demandez l'aide financière; **ou** une copie de l'avis de décision de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada; **ou** une copie du document de vérification du statut provenant de Citoyenneté et Immigration Canada; **et**
- Une **copie lisible** de votre document de NAS débutant par un « 9 » doit être jointe à votre demande. Si vous n'avez pas de document de NAS, vous devez vous en procurer un avant de faire une demande d'aide financière aux étudiants. Au même titre que votre ASPP, votre document de NAS doit être valide pour toute la période d'études pour laquelle vous demandez l'aide financière.

NOTE N° 6 – UTILISATION DE VOTRE REVENU ESTIMÉ POUR L'ANNÉE EN COURS

Dans votre demande, vous devez inclure votre revenu total, lequel est indiqué à la ligne 150 de votre déclaration de revenus de **2017**. Toutefois, si votre **revenu total de 2018** est bien plus bas que le revenu indiqué à la ligne 150 de votre déclaration de revenus de **2017**, vous pouvez demander une révision. Vous trouverez de l'information sur le processus de révision et la documentation nécessaire sur le site Web des Services financiers pour étudiants à aideauxetudiants.gnb.ca sous **Demande de révision de l'aide financière**.

NOTE N° 7 – PERSONNES À CHARGE (DÉPENDANT)

Est considéré comme personne à charge :

- tout enfant âgé de 18 ans ou moins qui est entièrement à la charge de ses parents pour sa subsistance et dont la garde ou le contrôle est assumé légalement ou de fait par le parent ou son conjoint; ou
- tout enfant inscrit à un programme à temps plein dans une école secondaire ou dans un établissement d'enseignement postsecondaire et qui fait partie de la catégorie « étudiant dépendant » (voir « SECTION 2 – CATÉGORIE D'ÉTUDIANT » du formulaire); ou
- toute personne, autre que votre conjoint, que vous avez inscrite dans votre déclaration de revenus de l'année 2017 comme entièrement à charge. Fournir une copie de l'imprimé fiscal le plus récent montrant l'approbation de l'Agence du revenu du Canada à l'égard de la personne entièrement à charge en question.

Si vous êtes un **étudiant dépendant** et votre frère ou sœur est également inscrit à un établissement d'enseignement postsecondaire, mais ne demande pas d'aide financière aux étudiants, la contribution parentale attendue sera divisée par le nombre de personnes à charge inscrites aux études à temps plein si vous prouvez l'inscription de votre frère ou sœur à un établissement d'enseignement postsecondaire agréé.

Si, au sein d'une même famille, deux **étudiants dépendants** ou plus demandent une aide financière aux étudiants, les demandes devraient être soumises en même temps.

Si vous êtes un **étudiant parent unique** ou un **étudiant marié/vivant en union de fait** et que vous avez à charge une personne handicapée de 12 ans ou plus, vous devez fournir une preuve d'invalidité qui peut être un certificat médical ou une attestation de prestations d'invalidité du gouvernement fédéral ou provincial. Pour que votre demande soit prise en considération pour la bourse canadienne pour étudiants ayant des personnes à charge, vous devez absolument fournir cette preuve avec votre demande.

NOTE N° 8 – CONTRIBUTION DU CONJOINT

Les conjoints qui sont des étudiants à temps plein, des prestataires d'assurance-emploi ou des bénéficiaire d'aide sociale et les conjoints touchant des prestations d'invalidité fédérales ou provinciales/territoriales sont dispensés de l'exigence d'effectuer la contribution du conjoint.

Si vous êtes un étudiant marié/vivant en union de fait, vous pouvez choisir d'inclure ou non le revenu de votre conjoint dans votre demande d'aide financière.

Si vous **fournissez** le revenu de votre conjoint, vous serez évalué pour tous les programmes financés par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial indiqués dans le Guide d'information (le cas échéant). Une contribution du conjoint s'il y en a une, ne sera pas utilisée pour déterminer votre besoin relatif au Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick.

Si vous choisissez de **ne pas inclure** le revenu de votre conjoint, vous serez évalué pour le Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick seulement (jusqu'à 140 \$ par semaine d'études).

NOTE N° 9 – PERSONNES SOUS LA GARDE PERMANENTE

Vous entrez dans la catégorie d'étudiant indépendant si vous recevez ou avez reçu une aide du ministère du Développement social sous l'un des programmes de soins permanents détaillés ci-dessous.

- Enfants sous la garde permanente : s'entend d'un enfant sous la garde légale permanente, le contrôle et la supervision du ministère du Développement social en vertu d'une ordonnance du tribunal ou d'une entente volontaire entre le Ministère et les parents ou les tuteurs d'un enfant.
- Entente de post-tutelle : s'entend d'un enfant qui était visé par une ordonnance ou une entente de tutelle, après que celui-ci a atteint l'âge de 19 ans, et ce, jusqu'à l'âge de 24 ans, pourvu que le jeune soit inscrit à un programme éducatif.
- Entente volontaire de soutien : Le ministère du Développement social peut conclure une entente volontaire de soutien avec un ancien jeune pris en charge. Cette entente peut être conclue avec un jeune qui atteint l'âge de 19 ans et était visé par une entente de tutelle, lequel cesse d'être pris en charge par le ministre et qui avant son 21^e anniversaire est accepté par un établissement d'enseignement postsecondaire dans un programme d'études à temps plein.

Cela comprend aussi les enfants qui ont été adoptés ou rendus à leur famille biologique après l'expiration d'une ordonnance ou d'une entente de tutelle.

NOTE N° 10 – CONTRIBUTION PARENTALE

Si vous êtes un étudiant dépendant, vous pouvez choisir d'inclure ou non le revenu de vos parents dans votre demande d'aide financière.

Si vous **fournissez** le revenu de vos parents, vous serez évalué pour tous les programmes financés par le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial indiqués dans le Guide d'information (le cas échéant). Une contribution parentale ne sera pas utilisée pour déterminer votre besoin relatif au Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick.

Si vous choisissez de **ne pas inclure** le revenu de vos parents, vous serez évalué pour le Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick seulement (jusqu'à 140 \$ par semaine d'études).

NOTE N° 11 – POPULATION AUTOCHTONE DU CANADA

Des Autochtones sont les Indiens d'Amérique du Nord ou les membres d'une Première nation, les Métis et les Inuits. Les Indiens d'Amérique du Nord ou les membres d'une Première nation englobent les Indiens de plein droit, visés par un traité et inscrits de même que les Indiens non inscrits et ceux n'ayant pas de statut légal.

Les étudiants qui indiquent eux-mêmes être des apprenants autochtones sont dispensés de l'exigence de faire une contribution fixe de l'étudiant. (Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la section « Comment calcule-t-on votre aide financière » dans le Guide d'information à l'adresse aideauxetudiants.gnb.ca.) De même, le financement provenant du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) versé par Affaires autochtones et du Nord Canada n'est pas pris en compte dans le processus d'évaluation du besoin.

NOTE N° 12 – DEMANDE D'INFORMATION SUR LE PROGRAMME D'ÉTUDES

Un formulaire *Demande d'information sur le programme d'études* doit être rempli par l'établissement d'enseignement postsecondaire que vous prévoyez fréquenter si l'**une** des situations suivantes s'applique à votre période d'études. Ce formulaire se trouve à l'adresse aideauxetudiants.gnb.ca.

Vous faites une demande :

- pour une période d'études qui inclut une période de travail d'un programme coopératif;
- pour l'intersession ou la session d'été dans une université;
- pour des études au niveau de la maîtrise ou du doctorat;
- pour fréquenter tout établissement d'enseignement postsecondaire privé situé à l'extérieur du Nouveau-Brunswick;
- pour fréquenter tout établissement d'enseignement postsecondaire situé au Québec;
- pour fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire publique à l'extérieur du Canada;
- comme étudiant ayant une incapacité permanente (aussi voir la **NOTE N° 2**).

Les étudiants qui fréquentent un établissement d'enseignement d'études postsecondaires privé au Nouveau-Brunswick devront communiquer avec ce dernier afin de déterminer si un formulaire *Demande d'information sur le programme d'études* est nécessaire.

Le formulaire complété doit être soumis aux SFE afin d'éviter du retard dans le traitement de votre demande. Vous pouvez également demander à votre établissement d'enseignement d'envoyer le formulaire rempli directement aux SFE.

NOTE N° 13 – RESSOURCES CIBLÉES DURANT LA PÉRIODE DES ÉTUDES

Sur votre demande, indiquez seulement le financement ciblé que vous recevez en particulier pour régler vos droits de scolarité. Les fonds ciblés pourraient être versés directement à votre établissement d'enseignement (par exemple, pour couvrir les droits de scolarité) ou vous être versés directement. Par exemple, une allocation de formation ou l'allocation d'un employeur pour le logement et les repas sont considérées comme des ressources ciblées.

Exception : Le financement provenant du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire (PAENP) accordé par Affaires autochtones et du Nord Canada est exempté.

NOTE N° 14 – FORMATION ET PERFECTIONNEMENT PROFESSIONNEL

Le programme Formation et perfectionnement professionnel (FPP) s'assure que les clients qui bénéficient de la gestion de cas et dont le plan d'action-emploi indique qu'ils doivent acquérir des compétences ont accès à une aide financière pour les aider à réaliser leur objectif.

Le programme offre une aide financière aux individus qui s'inscrivent et participent à des programmes d'études et de formation. Ce programme devrait être le parcours de formation le plus court pour acquérir les compétences nécessaires pour soit effectuer avec succès la transition vers le marché du travail d'aujourd'hui, ou pour obtenir/maintenir un emploi durable à long terme et à temps plein. Consultez les liens rapides, Formation et perfectionnement professionnel à l'adresse aideauxetudiants.gnb.ca.

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS DU NOUVEAU-BRUNSWICK POUR ÉTUDES À TEMPS PLEIN 2018-2019



Pour les cours débutant entre le 1^{er} août 2018 et le 31 juillet 2019

- Le présent formulaire doit être rempli par l'ÉTUDIANT. Écrire lisiblement et À L'ENCRE.
- Aux fins du présent formulaire, « parent » signifie parent, beau-parent ou tuteur; « conjoint » signifie époux ou conjoint de fait; « établissement d'enseignement » signifie l'établissement d'enseignement postsecondaire où vous êtes inscrit ou prévoyez vous inscrire.

SECTION 1 – RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Numéro d'assurance sociale Date de naissance AAAA MM JJ

Prénom légal Nom de famille légal Initiale

Sexe Homme Femme Langue Français Anglais

Votre état civil (au premier jour de cours)

Célibataire Marié Vivant en union de fait Séparé Divorcé Veuf

Votre adresse postale

Adresse municipale ou case postale N° d'app.

Ville ou village

Province ou territoire Pays Code postal

()
Numéro de téléphone

Adresse de courriel (Obligatoire : voir la **NOTE N° 1**)

Votre adresse permanente

Remplissez cette section si votre adresse permanente est différente de l'adresse postale indiquée.

Adresse municipale ou case postale N° d'app.

Ville ou village

Province ou territoire Pays Code postal

()
Numéro de téléphone

Avez-vous une incapacité permanente (voir la **NOTE N° 2**)? Oui Non

Êtes-vous citoyen canadien? Oui Non

Vous n'êtes pas citoyen canadien, mais vous êtes un Indien inscrit (voir la **NOTE N° 3**)? Oui Non

Si **non**, êtes-vous résident permanent (voir la **NOTE N° 4**)? Oui Non

Date de votre arrivée au Canada AAAA MM JJ Date de votre arrivée au Nouveau-Brunswick AAAA MM JJ

Êtes-vous une personne protégée du Canada (voir la **NOTE N° 5**)? Oui Non

Date de votre arrivée au Canada AAAA MM JJ Date de votre arrivée au Nouveau-Brunswick AAAA MM JJ

Avez-vous déjà encaissé un prêt étudiant du Nouveau-Brunswick? Oui Non Dernière année encaissé

Avez-vous déjà encaissé un prêt étudiant du gouvernement d'une province ou d'un territoire autre que le Nouveau-Brunswick? Oui Non

Si oui, de quelle province ou de quel territoire? Dernière année encaissé

RENSEIGNEMENTS – IMPÔT SUR LE REVENU

Avez-vous produit une déclaration de revenus pour l'année 2017? Oui Non

Aviez-vous un emploi en 2017? Oui Non

Vous devez fournir le montant qui figure à la ligne 150 de votre déclaration de revenus de l'année 2017.
Inscrivez « 0 » si vous n'avez aucun montant à déclarer (voir la **NOTE N° 6**).

Revenu total
150 \$

Si vous n'avez pas encore produit de déclaration de revenus, indiquez les renseignements que vous allez déclarer sur ces lignes.

Choix du montant de
pension fractionné
210 \$

SECTION 2 – CATÉGORIE D'ÉTUDIANT

NAS

Pour bien remplir ce formulaire, vous devez connaître votre catégorie d'étudiant. Veuillez lire les énoncés ci-dessous. Cochez (✓) la case à côté du premier énoncé qui décrit le mieux votre situation au premier jour de la période d'études pour laquelle vous faites votre demande de prêt.

Remarque : La sélection de la mauvaise catégorie d'étudiant retardera considérablement le traitement de votre demande. Vous devriez avoir fait un crochet (✓) vis-à-vis un seul énoncé, soit le premier qui s'applique à votre situation.

Catégorie d'étudiant :

- **Étudiant marié ou vivant en union de fait** Si votre conjoint et vous :
 - êtes légalement mariés; **ou**
 - recevez des prestations d'aide sociale du ministère du Développement social comme une unité familiale et vivez présentement en union de fait; **ou**
 - vivez en union de fait et avez inscrit « vivant en union de fait » pour décrire votre état civil dans votre déclaration de revenus de l'année 2017; **ou**
 - êtes les parents d'un ou de plusieurs enfants qui habitent avec vous et dont vous avez la garde physique et la responsabilité (voir la **NOTE N° 7**).

Si vous avez coché l'un des énoncés ci-dessus, vous êtes considéré comme un **étudiant marié ou vivant en union de fait**.

Veillez préciser ci-dessous si vous souhaitez présenter une demande pour tous les programmes de financement offerts ou seulement pour le Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick (voir la **NOTE N° 8**)

Je présente une demande au Programme canadien de prêts aux étudiants et au Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick. Vous devez remplir les sections 1 à 6, la section 7D, la section 9 et la section 10.

Je présente une demande seulement pour le Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick. Vous devez remplir les sections 1 à 6, la section 8B et la section 9.

Si vous n'avez coché aucun énoncé dans la liste ci-dessus, passez à la catégorie d'étudiant suivante.

- **Étudiant parent unique** Si vous :
 - avez la garde physique et la responsabilité d'un ou de plusieurs enfants à charge qui habitent avec vous au moins 50 % du temps (voir la **NOTE N° 7**); et vous n'êtes pas légalement mariés et ne vivez pas en union de fait.

Si vous avez coché l'énoncé ci-dessus, vous êtes considéré comme un **étudiant parent unique**. Vous devez remplir les sections 1 à 6, la section 7C et la section 9.

Si vous n'avez pas coché l'énoncé ci-dessus, passez à la catégorie d'étudiant suivante.

- **Étudiant indépendant** Si vous n'avez pas la garde physique et la responsabilité d'un enfant à charge (voir la **NOTE N° 7**) et :
 - vous ne fréquentez pas l'école secondaire depuis au moins deux ans et avez été sur le marché du travail (à travailler, à chercher activement un emploi ou à recevoir des prestations d'assurance-emploi) pendant deux périodes de 12 mois consécutifs au cours desquelles vous n'étiez pas inscrit à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire; **ou**
 - vous avez obtenu votre diplôme d'études secondaires ou ont sorti de l'école secondaire depuis **quatre** ans ou plus – par exemple, vous avez terminé vos études secondaires en 2014 ou avant et votre période d'études commence en septembre 2018; **ou**
 - vous êtes ou avez été une personne sous la garde permanente du ministère du Développement social (voir la **NOTE N° 9**); **ou**
 - vous recevez ou avez reçu une aide financière dans le cadre des Services d'engagement jeunesse (SEJ) du ministère du Développement social, **ou** vous n'avez pas de parent, de tuteur, de parrain ni d'autre membre de la famille qui voit à votre soutien parce qu'ils sont décédés ou disparus; **ou**
 - vous n'êtes plus marié ou ne vivez plus en union de fait.

Si vous avez coché l'un des énoncés ci-dessus, vous êtes considéré comme un **étudiant indépendant**. Vous devez remplir les sections 1 à 6, la section 7B et la section 9.

Si vous n'avez coché aucun énoncé dans la liste ci-dessus, passez à la catégorie d'étudiant suivante.

- **Étudiant dépendant** Aucun des énoncés ci-dessus ne s'applique à vous.

Veillez préciser ci-dessous si vous souhaitez présenter une demande pour tous les programmes de financement offerts ou seulement pour le Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick (voir la **NOTE N° 10**).

Je présente une demande au Programme canadien de prêts aux étudiants et au Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick. Vous devez remplir les sections 1 à 6, la section 7A, la section 9 et la section 10.

Je présente une demande seulement pour le Prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick. Vous devez remplir les sections 1 à 6, la section 8A et la section 9.

DÉCLARATION VOLONTAIRE (voir la NOTE N° 11)***Au choix de la personne*****Ascendance autochtone**

Est considéré comme un Autochtone toute personne qui s'identifie comme un Indien d'Amérique du Nord, un Indien visé par un traité, un Indien inscrit, un Indien de plein droit, un Indien non inscrit, un Métis ou un Inuit. Selon cette définition, **êtes-vous une personne d'ascendance autochtone?**

Oui Non

Si vous avez répondu oui, précisez à quel groupe vous appartenez parmi les groupes suivants :

Métis Indien non inscrit Inuit Indien visé par un traité, inscrit ou de plein droit

Appartenance à une minorité visible

Les personnes appartenant à une minorité visible ne sont pas considérées comme des Autochtones. Par exemple, une personne originaire de l'Afrique, de la Chine, de la Corée ou d'une île du Pacifique. Selon cette définition, **êtes-vous une personne appartenant à une minorité visible?**

Oui Non

SECTION 3 – LIEU DE RÉSIDENCE

NAS

Vous devez soumettre votre demande d'aide financière auprès de la province ou du territoire dont vous êtes un résident (résident permanent, voir la NOTE N° 4; personne protégée du Canada, voir la NOTE N° 5). Trouvez votre catégorie d'étudiant dans la colonne de gauche et répondez à toutes les questions s'appliquant à cette catégorie.

Votre catégorie d'étudiant est :

- **Étudiant dépendant**
 - (i) Indiquez le dernier endroit où vos parents ont habité pendant 12 mois consécutifs avant la première journée de votre période d'études pour l'année scolaire 2018-2019.

Si à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, indiquez les dates de _____ à _____

Province/territoire (ou pays, si à l'extérieur du Canada) AAAA MM AAAA MM
 - (ii) Si vos parents habitent ou ont habité à l'extérieur du Canada (p. ex. : sur une base des Forces armées à l'étranger), indiquez la dernière province ou le dernier territoire où vos parents ont habité ou maintenu le domicile familial pendant 12 mois consécutifs avant de quitter le Canada.

Si à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, indiquez les dates de _____ à _____

Province/territoire (ou pays, si à l'extérieur du Canada) AAAA MM AAAA MM
 - (iii) Si vous n'avez pas indiqué Nouveau-Brunswick à la section (i) ou à la section (ii), êtes-vous resté au Nouveau-Brunswick pour entreprendre ou poursuivre des études postsecondaires dans les 12 mois ayant suivi la date à laquelle vos parents ont quitté le Nouveau-Brunswick?

Oui _____ Non _____

Si vous avez indiqué Nouveau-Brunswick à la section (i) ou à la section (ii), ou répondu oui à la section (iii), vous êtes considéré comme un résident du Nouveau-Brunswick. Passez à la section 4. Si vous n'avez pas indiqué Nouveau-Brunswick à la section (i) ou à la section (ii), ou si vous avez répondu non à la section (iii), vous n'êtes **pas** considéré comme un résident du Nouveau-Brunswick. Vous devez faire une demande auprès de la province ou du territoire que vous avez indiqué.
- **Étudiant parent unique ou étudiant indépendant**

Indiquez la dernière province ou le dernier territoire au Canada où vous avez habité pendant 12 mois consécutifs avant la première journée de votre période d'études pour l'année scolaire 2018-2019 (sans étudier à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire).

Si à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, indiquez les dates de _____ à _____

Province/territoire AAAA MM AAAA MM

Si vous avez indiqué Nouveau-Brunswick, vous êtes considéré comme un résident du Nouveau-Brunswick. Passez à la section 4. Si vous n'avez pas indiqué Nouveau-Brunswick, vous devez faire une demande auprès de la province ou du territoire que vous avez indiqué.
- **Étudiant marié ou vivant en union de fait**
 - A. Si un des énoncés ci-dessous s'applique à votre situation, vous **n'êtes pas** considéré comme un résident du Nouveau-Brunswick et devez faire une demande auprès de la province ou du territoire où votre conjoint est considéré comme un résident.
 - Vous étudiez à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, votre conjoint habite la même province ou le même territoire où vous étudiez et votre conjoint aura travaillé dans cette province ou ce territoire depuis au moins 12 mois consécutifs avant le début de votre période d'études, **ou**
 - Votre conjoint étudie aussi à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire et est considéré comme un résident d'une autre province ou d'un autre territoire et vous fréquenteriez un établissement d'enseignement postsecondaire de la province ou du territoire où votre conjoint est considéré comme un résident.
 - B. Si aucun des énoncés ci-dessus ne s'applique à votre situation, veuillez remplir ce qui suit :

Au premier jour de votre période d'études pour l'année scolaire 2018-2019, quel est le dernier endroit où votre conjoint et vous avez habité pendant 12 mois consécutifs (sans étudier à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire)?

 - (i) **Demander** Si à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, indiquez les dates de _____ à _____
 - (ii) **Conjoint** Si à l'extérieur du Nouveau-Brunswick, indiquez les dates de _____ à _____

Province/territoire (ou pays, si à l'extérieur du Canada) AAAA MM AAAA MM
 - (iii) Vous étudiez au Nouveau-Brunswick, mais le Nouveau-Brunswick n'est pas la dernière province où vous avez habité pendant 12 mois consécutifs (sans étudier à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire). Cependant, votre conjoint habite au Nouveau-Brunswick et y aura travaillé depuis au moins 12 mois consécutifs avant le premier jour de la période d'études pour laquelle vous faites une demande de prêt.

Oui _____ Non _____

Si vous avez indiqué Nouveau-Brunswick à la section (i) ou (ii) ou répondu oui à la section (iii), vous êtes considéré comme un résident du Nouveau-Brunswick. Passez à la section 4. Si vous n'avez pas indiqué Nouveau-Brunswick, vous devez faire une demande auprès de la province ou du territoire que vous avez indiqué.

SECTION 5 – ANTÉCÉDENTS SCOLAIRES

NAS

Nom de l'école secondaire _____ Ville ou village _____ Province ou territoire _____

Diplôme d'études secondaires ou Arrêt des études secondaires Dernière année terminée _____
(jusqu'à la 12^e année)
_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|_____|
AAAA MM AAAA MMAvez-vous reçu l'équivalence de la douzième année (GED)? Oui _____ Non _____ Si oui, indiquez la date _____
AAAA MM

Avez-vous déjà suivi des cours de niveau postsecondaire à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire? Oui _____ Non _____

Si oui, et si vous demandez un prêt aux étudiants du Nouveau-Brunswick pour la première fois, donnez les renseignements détaillés suivants pour **chaque année** où vous avez fréquenté un établissement d'enseignement postsecondaire à **temps plein**.

Remarque : Si vous avez déjà rempli le présent formulaire sur une demande précédente, vous n'avez qu'à inscrire les données sur les études postsecondaires que vous avez poursuivies depuis votre dernière demande.

Remplissez cette section en commençant par la dernière année d'études.

Année _____ Niveau d'études * _____ Faculté et majeure _____ Avez-vous obtenu le diplôme? Oui _____ Non _____

Pendant cette période d'études, avez-vous obtenu un prêt étudiant du Canada ou du Nouveau-Brunswick? Oui _____ Non _____

Nom de l'établissement d'enseignement _____

Nom du programme _____ Date de début _____ Date de fin _____
AAAA MM AAAA MM

Année _____ Niveau d'études * _____ Faculté et majeure _____ Avez-vous obtenu le diplôme? Oui _____ Non _____

Pendant cette période d'études, avez-vous obtenu un prêt étudiant du Canada ou du Nouveau-Brunswick? Oui _____ Non _____

Nom de l'établissement d'enseignement _____

Nom du programme _____ Date de début _____ Date de fin _____
AAAA MM AAAA MM

Année _____ Niveau d'études * _____ Faculté et majeure _____ Avez-vous obtenu le diplôme? Oui _____ Non _____

Pendant cette période d'études, avez-vous obtenu un prêt étudiant du Canada ou du Nouveau-Brunswick? Oui _____ Non _____

Nom de l'établissement d'enseignement _____

Nom du programme _____ Date de début _____ Date de fin _____
AAAA MM AAAA MM

Année _____ Niveau d'études * _____ Faculté et majeure _____ Avez-vous obtenu le diplôme? Oui _____ Non _____

Pendant cette période d'études, avez-vous obtenu un prêt étudiant du Canada ou du Nouveau-Brunswick? Oui _____ Non _____

Nom de l'établissement d'enseignement _____

Nom du programme _____ Date de début _____ Date de fin _____
AAAA MM AAAA MM

* Indiquez le chiffre qui correspond à **votre niveau d'études** pendant cette période :

1 = Certificat 2 = Diplôme 3 = Baccalauréat 4 = Maîtrise 5 = Doctorat

SECTION 6 – RESSOURCES PENDANT LA PÉRIODE D'ÉTUDES

NAS

Votre période d'études est la période pendant laquelle vous êtes en classe.

Avez-vous ou aurez-vous des ressources financières parmi les suivantes pendant votre **période d'études**? Oui Non

Vous **NE** devez **PAS** inclure les ressources suivantes : l'épargne, les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les régimes enregistrés d'épargne-études, le revenu d'emploi, les prestations d'aide sociale, les prestations d'assurance-emploi (le programme Connexion NB-AE), les prestations du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec, l'allocation canadienne pour enfants ou le financement provenant du Programme d'aide aux étudiants de niveau postsecondaire accordé par Affaires autochtones et du Nord Canada.

Si **oui**, donnez les renseignements demandés ci-après

Indiquez tous les revenus, **avant déductions**, que vous prévoyez toucher des sources suivantes **pendant votre période d'études** :

- Bourses d'études – *n'incluez pas les montants que vous prévoyez obtenir en vertu du Programme d'aide financière aux étudiants du Nouveau Brunswick* _____ \$ **Source/nom** _____
_____ \$ **Source/nom** _____
_____ \$ **Source/nom** _____
- Réduction des frais de scolarité/rabais familial – Si vous êtes admissible à une réduction des frais de scolarité, vous _____ \$ devez indiquer le montant de la réduction. (Par exemple, si votre parent travaille pour l'établissement que vous fréquentez, vous pourriez avoir droit à une réduction des frais de scolarité.)
- Indiquez le montant total et la source de toute autre ressource _____ \$ **Source/nom** _____ ciblée que vous recevrez pendant la période d'études (voir la **NOTE N° 13**).
- Avez-vous rencontré ou allez-vous rencontrer un conseiller à l'emploi afin d'obtenir une aide financière du Programme de formation et perfectionnement professionnel (FPP) pour votre programme d'études (voir la **NOTE N° 14**)? Oui Non
- Nom de votre conseiller à l'emploi du programme FPP, s'il est connu. _____

Remplissez la section qui s'applique à votre catégorie d'étudiant que vous avez déterminée à la section 2.

SECTION 7A – ÉTUDIANTS DÉPENDANTS

NAS

1. Énumérez toutes les personnes à charge de votre famille, autres que vous et vos parents (voir la **NOTE N° 7**).

Personnes à charge ne suivant pas d'études postsecondaires

Prénom	Lien de parenté	Âge

Personnes à charge suivant des études postsecondaires

Prénom	Lien de parenté	Âge	Numéro d'assurance sociale	Nom de l'établissement d'enseignement postsecondaire	Dates d'études		Demande aussi de l'aide financière aux étudiants ?
					De (AAAA/MM)	A (AAAA/MM)	
							Oui ___ Non ___
							Oui ___ Non ___
							Oui ___ Non ___

2. Pendant les études, habitez-vous chez vos parents? Oui ___ Non ___

Oui ___ Non ___

3. Distance entre votre domicile familial et l'établissement d'enseignement que vous fréquentez (en km, aller seulement) : _____

4. **Information financière** : Vous devez fournir les montants qui figurent aux lignes suivantes des déclarations de revenus de 2017 de vos parents. S'ils n'ont pas encore produit leur déclaration de revenus, veuillez fournir l'information qu'ils inscriront sur ces lignes.

Si vos parents sont séparés ou divorcés, le parent avec qui vous habitez normalement ou celui qui paie la majorité de vos frais de subsistance est considéré comme le parent qui a votre garde aux fins du présent formulaire. Le parent qui a votre garde doit remplir la présente section. Si le parent qui a votre garde s'est remarié ou s'il a vécu en union de fait avant que vous ayez 18 ans ou si votre beau-parent vous a légalement adopté, les chiffres de l'impôt sur le revenu de ce dernier sont aussi exigés.

État civil de votre parent (au premier jour de la période d'études)

Célibataire ___ Marié ___ Vivant en union de fait ___ Séparé ___ Divorcé ___ Veuf ___

Nom de votre parent/tuteur/beau-parent

Numéro d'assurance sociale de votre parent/tuteur/beau-parent

Date de naissance

AAAA	MM	JJ
------	----	----

AAAA	MM	JJ
------	----	----

Code postal

Votre parent a-t-il produit une déclaration de revenus pour l'année 2017? Oui ___ Non ___

Oui ___ Non ___

Oui ___ Non ___

Vous devez inscrire « 0 » s'il n'y a pas de montant déclaré/à déclarer.

Ligne 150	Revenu total (voir la NOTE N° 6)	_____ \$	_____ \$
Ligne 210	Choix du montant de pension fractionné	_____ \$	_____ \$
Ligne 230	Pension alimentaire payée	_____ \$	_____ \$
Ligne 303	Montant pour conjoint ou conjoint de fait	_____ \$	_____ \$
Ligne 308 ou 310	Cotisations au RPC ou au RRQ	_____ \$	_____ \$
Ligne 312	Cotisations à l'assurance-emploi	_____ \$	_____ \$
Ligne 435	Total à payer	_____ \$	_____ \$

Indiquez tout montant que vous recevrez du parent qui n'a pas votre garde pour payer vos frais pendant cette période d'études. _____ \$

5. **Autorisation de communiquer avec vos parents, tuteurs ou beaux-parents** : Si vous souhaitez que vos parents, tuteurs ou beaux-parents communiquent avec les SFE en votre nom à propos de votre dossier d'aide financière aux étudiants, vous devez remplir cette section. Une fois remplie, cette section autorise les SFE à communiquer avec vos parents, tuteurs ou beaux-parents pour discuter de l'information contenue dans votre dossier de demande d'aide financière aux étudiants, notamment : les renseignements personnels, scolaires et financiers vous concernant contenus dans votre formulaire de demande, dans les documents fournis en rapport avec votre demande et dans les documents que les SFE sont autorisés, par vous et par la Loi, à recueillir en relation avec votre demande, l'état de votre demande et la gestion, le remboursement et la collecte de toute aide financière qui vous est versée en résultat de votre demande d'aide. **Si vous autorisez les SFE à communiquer avec vos parents, tuteurs ou beaux-parents, veuillez remplir la section suivante :**

Nom du parent/tuteur/beau-parent _____

Lien de parenté avec vous _____

Nom du parent/tuteur/beau-parent _____

Lien de parenté avec vous _____

ASSUREZ-VOUS D'AVOIR REMPLI LES SECTIONS 1 À 7A, 9 ET 10. TOUS LES ÉTUDIANTS DÉPENDANTS ET LEURS PARENTS, BEAUX-PARENTS OU TUTEURS DOIVENT LIRE, SIGNER ET RETOURNER LES DÉCLARATIONS ET CONSENTEMENTS QUI SE TROUVE AUX PAGES 13, 14 ET 15 DE CETTE DEMANDE.

SECTION 7B – ÉTUDIANTS INDÉPENDANTS

NAS

1. Pendant les classes, habiterez-vous chez vos parents? Oui ____ Non ____
2. Quelle est la distance entre votre domicile familial et l'établissement que vous fréquenteriez (en km, aller seulement)? _____
3. Indiquez les dates où vous avez été employé, reçu des prestations d'assurance-emploi ou vous avez cherché activement un emploi depuis la fin du secondaire (jusqu'à un maximum des quatre dernières années). Pour les périodes d'emploi, indiquez le nom de l'employeur. N'indiquez pas les périodes pendant lesquelles vous étiez aux études à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire.

Si vous avez déjà fourni ces renseignements dans une demande précédente, il vous suffit de donner des précisions sur les derniers emplois que vous avez occupés depuis votre dernière demande.

De (AAAA/MM)	À (AAAA/MM)	Si vous aviez un emploi, indiquez le nom de votre employeur. Si vous n'aviez pas d'emploi, indiquez si vous receviez de l'assurance-emploi ou étiez à la recherche d'un emploi.	Province

ASSUREZ-VOUS D'AVOIR REMPLI LES SECTIONS 1 À 6, 7B ET 9. TOUS LES ÉTUDIANTS INDÉPENDANTS DOIVENT LIRE, SIGNER ET RETOURNER LES DÉCLARATIONS ET CONSENTEMENT QUI SE TROUVE AUX PAGES 13 ET 14 DE CETTE DEMANDE.

SECTION 7C – ÉTUDIANTS PARENTS UNIQUES

NAS

1. Énumérez toutes les personnes à votre charge dans votre unité familiale, autres que vous (voir la **NOTE N° 7**).

Personnes à charge âgées de moins de 12 ans au premier jour de vos cours

Prénom	Lien de parenté avec vous	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Âge

Personnes à charge de 12 ans ou plus ne suivant pas d'études postsecondaires

Prénom	Lien de parenté avec vous	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Personne handicapée
			Oui ____ Non ____
			Oui ____ Non ____
			Oui ____ Non ____

Personnes à charge suivant des études postsecondaires

Prénom	Lien de parenté avec vous	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Personne handicapée	Numéro d'assurance sociale	Dates d'études		Demande aussi de l'aide financière aux étudiants?
					De (AAAA/JJ)	À (AAAA/JJ)	
			Oui ____ Non ____				Oui ____ Non ____
			Oui ____ Non ____				Oui ____ Non ____
			Oui ____ Non ____				Oui ____ Non ____

2. Pendant les classes, habiterez-vous chez vos parents? Oui ____ Non ____

ASSUREZ-VOUS D'AVOIR REMPLI LES SECTIONS 1 À 6, 7C ET 9. TOUS LES ÉTUDIANTS PARENTS UNIQUES DOIVENT LIRE, SIGNER ET RETOURNER LES DÉCLARATIONS ET CONSENTEMENTS QUI SE TROUVE AUX PAGES 13 ET 14 DE CETTE DEMANDE.

SECTION 7D – ÉTUDIANTS MARIÉS OU VIVANT EN UNION DE FAIT

NAS

1. Nom de votre conjoint _____ Prénom _____

Numéro d'assurance sociale Date de naissance _____
AAAA MM JJ

Est-ce que votre partenaire reçoit :
 (i) des prestations d'assurance-emploi? Oui _____ Non _____
 (ii) de l'aide sociale? Oui _____ Non _____
 (iii) des prestations d'invalidité fédérales ou provinciales? Oui _____ Non _____

2. **Information financière** : Vous devez fournir le montant indiqué à la ligne 150 de la déclaration de revenus de 2017 de votre conjoint. Si votre conjoint n'a pas encore présenté sa déclaration de revenus, indiquez l'information qu'il ou elle inscrira à la ligne 150. Votre conjoint a-t-il rempli une déclaration de revenus pour l'année 2017 Oui _____ Non _____

Le montant qui figure sur la ligne 150 de la déclaration de revenus en 2017 de votre conjoint est exigé.
Vous devez inscrire « 0 » s'il n'y a pas de montant déclaré/à déclarer (voir la NOTE N° 6).

Revenu total
 150 \$
 Choix du montant de pension fractionné
 210 \$

3. Pendant les classes, habitez-vous avec votre conjoint? Oui _____ Non _____
 Si non, lequel de vous habitera à l'extérieur du domicile familial? Moi _____ Mon conjoint _____

4. Où est la résidence secondaire? _____
Ville or village Province ou territoire
 Pour combien de semaines est-ce que vous ou votre conjoint habitez à l'extérieur du domicile familial? Nombre de semaines _____

5. Votre conjoint est présentement :
 _____ Employé
 _____ Sans emploi
 _____ Étudiant à temps plein au niveau postsecondaire

Si vous avez coché « Étudiant à temps plein au niveau postsecondaire », vous devez fournir les renseignements suivants concernant votre conjoint.

Nom de l'établissement d'enseignement postsecondaire	Programme d'études	Dates des études du (AAAA/MM)	au (AAAA/MM)	Demande aussi de l'aide financière aux étudiants
				Oui _____ Non _____

Remarque : Si votre conjoint est étudiant à temps plein et qu'il présente aussi une demande d'aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick, veuillez faire parvenir les deux demandes ensemble.

6. Énumérez toutes les personnes à charge dans votre unité familiale, autres que vous et votre conjoint (voir la NOTE N° 7).

Personnes à charge âgées de moins de 12 ans au premier jour de vos cours

Prénom	Lien de parenté avec vous	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Âge

Personnes à charge de 12 ans ou plus ne suivant pas d'études postsecondaires

Prénom	Lien de parenté avec vous	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Personne handicapée
			Oui _____ Non _____
			Oui _____ Non _____
			Oui _____ Non _____

Personnes à charge suivant des études postsecondaires

Prénom	Lien de parenté avec vous	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Personne handicapée	Numéro d'assurance sociale	Dates d'études		Demande aussi de l'aide financière aux étudiants?
					De (AAAA/JJ)	À (AAAA/JJ)	
			Oui _____ Non _____				Oui _____ Non _____
			Oui _____ Non _____				Oui _____ Non _____
			Oui _____ Non _____				Oui _____ Non _____

ASSUREZ-VOUS D'AVOIR REMPLI LES SECTIONS 1 À 6, 7D, 9 ET 10. TOUS LES ÉTUDIANTS MARIÉS OU VIVANT EN UNION DE FAIT AINSI QUE LEUR CONJOINT DOIVENT LIRE, SIGNER ET RETOURNER LES DÉCLARATIONS ET CONSENTEMENTS QUI SE TROUVE AUX PAGES 13, 14 ET 15 DE CETTE DEMANDE.

**SECTION 8A – ÉTUDIANTS DÉPENDANTS PRÉSENTANT
UNE DEMANDE POUR LE PRÊT AUX ÉTUDIANTS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK SEULEMENT**

NAS

1. Pendant les classes, habiterez-vous chez vos parents? Oui _____ Non _____
2. Quelle est la distance entre votre domicile familial et l'établissement que vous fréquenteriez (en km, aller seulement)? _____
3. **Autorisation de communiquer avec vos parents, tuteurs ou beaux-parents** : Si vous souhaitez que vos parents, tuteurs ou beaux-parents communiquent avec les SFE en votre nom à propos de votre dossier d'aide financière aux étudiants, vous devez remplir cette section. Une fois remplie, cette section autorise les SFE à communiquer avec vos parents, tuteurs ou beaux-parents pour discuter de l'information contenue dans votre dossier de demande d'aide financière aux étudiants, notamment : les renseignements personnels, scolaires et financiers vous concernant contenus dans votre formulaire de demande, dans les documents fournis en rapport avec votre demande et dans les documents que les SFE sont autorisés, par vous et par la Loi, à recueillir en relation avec votre demande, l'état de votre demande et la gestion, le remboursement et la collecte de toute aide financière qui vous est versée en résultat de votre demande d'aide. **Si vous autorisez les SFE à communiquer avec vos parents, tuteurs ou beaux-parents, veuillez remplir la section suivante :**

Nom du parent/tuteur/beau-parent _____ Lien de parenté avec vous _____

Nom du parent/tuteur/beau-parent _____ Lien de parenté avec vous _____

**ASSUREZ-VOUS D'AVOIR REMPLI LES SECTIONS 1 À 6, 8A ET 9.
TOUS LES ÉTUDIANTS DOIVENT LIRE, SIGNER ET RETOURNER LES DÉCLARATIONS ET CONSENTEMENTS
QUI SE TROUVE AUX PAGES 13 ET 14 DE CETTE DEMANDE.**

**SECTION 8B – ÉTUDIANTS MARIÉS OU EN UNION DE FAIT PRÉSENTANT
UNE DEMANDE DE PRÊT AUX ÉTUDIANTS
DU NOUVEAU-BRUNSWICK SEULEMENT**

NAS

1. Pendant les classes, habiterez-vous avec votre conjoint? Oui Non
Si non, lequel de vous habitera à l'extérieur du domicile familial? Moi Mon conjoint

2. Où est la résidence secondaire? _____
Ville or village _____ Province ou territoire _____
Pour combien de semaines est-ce que vous ou votre conjoint habiterez à l'extérieur du domicile familial? Nombre de semaines _____

3. Votre conjoint est présentement :
 Employé
 Sans emploi
 Étudiant à temps plein au niveau postsecondaire

Si vous avez coché « Étudiant à temps plein au niveau postsecondaire », vous devez fournir les renseignements suivants sur votre conjoint :

Prénom	Nom	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Nom de l'établissement d'enseignement postsecondaire	Programme d'études	Dates d'études De (AAAA/MM) À (AAAA/MM)	Demande aussi de l'aide financière aux étudiants ?
						Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

4. Énumérez toutes les personnes à charge dans votre unité familiale, autres que vous et votre conjoint (voir la **NOTE N° 7**).

Personnes à charge âgées de moins de 12 ans au premier jour de vos cours

Prénom	Lien de parenté avec vous	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Âge

Personnes à charge de 12 ans ou plus ne suivant pas d'études postsecondaires

Prénom	Lien de parenté avec vous	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Personne handicapée
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

Personnes à charge suivant des études postsecondaires

Prénom	Lien de parenté avec vous	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Personne handicapée	Numéro d'assurance sociale	Dates d'études De (AAAA/JJ) À (AAAA/JJ)	Demande aussi de l'aide financière aux étudiants?
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>			Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>

**ASSUREZ-VOUS D'AVOIR REMPLI LES SECTIONS 1 À 6, 8B ET 9.
TOUS LES ÉTUDIANTS DOIVENT LIRE, SIGNER ET RETOURNER LES DÉCLARATIONS ET CONSENTEMENTS
QUI SE TROUVE AUX PAGES 13 ET 14 DE CETTE DEMANDE.**

SECTION 9 – DÉCLARATIONS ET CONSENTEMENTS DU DEMANDEUR

Votre demande ne pourra pas être traitée si la présente section n'est pas remplie et retournée aux SFE.

TOUS LES DEMANDEURS DOIVENT SIGNER LES DÉCLARATIONS ET CONSENTEMENTS CI-APRÈS

DÉCLARATIONS :

Par la présente, je demande une aide financière aux SFE, sachant que c'est une infraction à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et à la *Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire* de faire délibérément des déclarations fausses ou trompeuses dans une demande ou un autre document, ou de fournir sciemment des renseignements faux ou trompeurs. Je comprends que tout renseignement versé au dossier peut faire l'objet d'une vérification.

Je comprends que si je ne fournis pas des renseignements et des documents complets, véridiques et à jour avec ma demande d'aide financière ou lors d'une vérification, je risque de ne pas recevoir d'aide financière à l'avenir et de perdre l'aide déjà accordée ou d'autres avantages comme les bourses d'entretien et l'exemption d'intérêts.

Je conviens d'aviser par écrit les SFE de tout changement à ma période d'études, à ma situation d'étudiant, à ma situation financière ou à mon état matrimonial pendant la durée de mes études.

Je demande que le Canada ou le Nouveau-Brunswick puissent remettre directement le total ou une partie de mon aide financière à mon établissement d'enseignement lorsque celui-ci demande le paiement de mes frais de scolarité.

Je m'engage à utiliser toute l'aide financière qui me sera accordée pour payer mes frais de scolarité en premier lieu; ensuite, je payerai mes frais d'études et de subsistance directement liés à mon programme d'études; et à n'accepter aucun prêt étudiant d'une autre province ou territoire pendant que je bénéficie d'une aide financière autorisée par la province du Nouveau-Brunswick.

Je comprends que la responsabilité de rembourser tous les prêts étudiants qui me sont consentis m'incombe.

J'accepte que si les SFE constatent un trop-payé pour mon prêt étudiant ou ma bourse après avoir trouvé mon évaluation inexacte, même si l'inexactitude découle d'une erreur de ma part ou de la part de mes parents/tuteurs officiels, de mon conjoint, de mon établissement d'enseignement ou des SFE, ce trop-payé sera récupéré soit : (a) au moyen d'une réduction égale de tout prêt étudiant ultérieur ou (b) par une agence de recouvrement.

J'atteste avoir lu et compris les renseignements fournis dans le document intitulé *Aide financière aux étudiants du Nouveau-Brunswick qui poursuivent des études postsecondaires à temps plein – Guide d'information*.

JE CONSENS À CE QUE :

- les SFE recueillent des renseignements qu'ils considéreront nécessaires à mon sujet, y compris, mais sans s'y limiter, des renseignements à jour sur mon adresse, mon numéro de téléphone, mon rendement scolaire pour la période visée par la présente demande ou pour des périodes antérieures au besoin, auprès de tout service de la province, du gouvernement de toute autre province ou tout autre territoire au Canada, du gouvernement canadien, de tout fournisseur de services, établissement d'enseignement, institution financière, autre organisme ou personne en ce qui a trait à ma présente demande d'aide financière;
- les SFE utilisent les renseignements personnels à mon sujet recueillis pour ma demande d'aide financière;
- les SFE puissent échanger des renseignements personnels à mon sujet recueillis pour ma demande d'aide financière avec tout service de la province, avec le gouvernement de toute autre province ou tout autre territoire du Canada, avec le gouvernement canadien, avec tout fournisseur de service, tout établissement d'enseignement, toute institution financière, tout autre organisme ou personne;
- les SFE dévoilent mon numéro d'assurance sociale à l'Agence du revenu du Canada; et
- les SFE vérifient mes renseignements personnels (comme mon numéro d'assurance sociale, mon nom, ma date de naissance, mon sexe) fournis à l'appui de ma demande d'aide financière aux étudiants avec l'information contenue dans le Registre d'assurance sociale d'Emploi et Développement social Canada;

aux fins suivantes :

- donner suite à ma demande d'aide financière aux étudiants;
- déterminer et vérifier mon admissibilité à l'aide financière aux étudiants;
- administrer toute aide financière qui m'est accordée, y compris le remboursement ou la collecte du montant à rembourser;
- utiliser leurs pouvoirs et assumer leurs responsabilités conformément à la *Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire* et des règlements connexes;
- voir à l'administration et à l'exécution de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire* et des règlements connexes;
- recouvrer tout montant exigible relativement à un prêt direct, à un prêt consenti par un prêteur en vertu de la *Loi sur l'aide à la jeunesse* (prêt à risque partagé) ou à un prêt visé à l'article 45 de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire* (prêt rémunéré à l'acte); et
- confirmer mon identité pour ma demande d'aide financière aux étudiants auprès des gouvernements fédéral et provincial.

Signature du demandeur

Numéro d'assurance sociale

 20 ____

Date

CETTE DÉCLARATION A TROIS PAGES. VOIR LES PAGES 14 ET 15.

SECTION 9 – DÉCLARATIONS ET CONSENTEMENTS DU DEMANDEUR suite

AUTORISATION DONNÉE À L'AGENCE DU REVENU DU CANADA TOUS LES DEMANDEURS DOIVENT SIGNER LA SECTION CI-APRÈS

S'il advient que mon prêt étudiant est transféré aux Services de recouvrement gouvernemental de Service Nouveau-Brunswick du Centre de service national de prêts aux étudiants, j'autorise également l'Agence du revenu du Canada à communiquer mon adresse et mon numéro de téléphone actuels aux Services de recouvrement gouvernemental. Je comprends que mes renseignements seront utilisés pour communiquer avec moi afin de prendre des dispositions de remboursement de la partie provinciale de mon prêt étudiant. Cette dernière autorisation sera en vigueur jusqu'à ce que la partie provinciale de mon prêt étudiant soit remboursée en entier.

Signature du demandeur

Numéro d'assurance sociale

Date

**SECTION 10 – DÉCLARATIONS ET CONSENTEMENT DES PARENTS,
DES TUTEURS OU DES BEAUX-PARENTS DES DEMANDEURS
ÉTUDIANTS DÉPENDANTS OU DU CONJOINT DES DEMANDEURS
ÉTUDIANTS MARIÉS OU VIVANT EN UNION DE FAIT**

NAS

LES PARENTS, BEAUX-PARENTS OU TUTEURS DES DEMANDEURS ÉTUDIANTS DÉPENDANTS OU LE CONJOINT DES DEMANDEURS MARIÉS OU VIVANT EN UNION DE FAIT DOIVENT SIGNER LA SECTION CI-APRÈS

DÉCLARATIONS

J'atteste que j'ai fourni des renseignements complets et véridiques, sachant que c'est une infraction à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et à la *Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire* de faire délibérément des déclarations fausses ou trompeuses dans une demande ou un autre document, ou de fournir sciemment des renseignements faux et trompeurs.

Je comprends que je ne suis pas responsable des prêts étudiants consentis au demandeur par le gouvernement.

JE CONSENS À CE QUE :

- les SFE recueillent des renseignements à mon sujet s'ils le jugent nécessaire auprès de tout service de la province, du gouvernement de toute autre province ou de tout autre territoire du Canada, du gouvernement canadien, de tout fournisseur de services, de tout établissement d'enseignement, de toute institution financière, de tout organisme ou de toute personne;
- les SFE utilisent les renseignements personnels ainsi recueillis; et
- les SFE puissent échanger des renseignements personnels ainsi recueillis avec tout service de la province, avec le gouvernement de toute autre province ou tout autre territoire du Canada, avec le gouvernement canadien, avec tout fournisseur de services, tout établissement d'enseignement, toute institution financière, tout autre organisme ou toute personne;

aux fins suivantes :

- donner suite à cette demande d'aide financière aux étudiants;
- déterminer et vérifier l'admissibilité du demandeur à l'aide financière aux étudiants;
- administrer toute aide financière accordée au demandeur, y compris le remboursement ou la collecte du montant à rembourser;
- utiliser leurs pouvoirs et assumer leurs responsabilités conformément à la *Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire* et des règlements connexes; et
- voir à l'administration et à l'exécution de la *Loi sur l'aide financière aux étudiants du postsecondaire* et des règlements connexes.

De plus, si le demandeur demande une révision de leur demande d'aide financière aux étudiants, je consens à ce que les SFE lui divulguent tous les renseignements personnels fournis par moi ou par un tiers aux SFE relativement à la demande d'aide financière aux étudiants présentée par le demandeur.

Signature du parent/tuteur/beau-parent ou conjoint

Numéro d'assurance sociale

20 ____

Date

Signature du parent/tuteur/beau-parent ou conjoint

Numéro d'assurance sociale

20 ____

Date

Remarque : La signature des deux parents est requise, le cas échéant.